

## Comité des statuts

### Composition

Jacques Dupont,  
responsable politique  
Jean Lavallée  
Martine Roberge



### Mandat

Le Comité des statuts, sous la responsabilité de la vice-présidence au secrétariat, conseille l'Association sur les sujets liés aux statuts. Il se réunit au moins une fois par année. Le comité doit :

- a) nommer, parmi ses membres, une personne porte-parole ;
- b) étudier toute proposition de modification aux statuts, tout problème d'interprétation ou d'application et donner son avis au Conseil d'administration ;
- c) répondre à toute demande particulière des instances de l'Association ;
- d) faire, au Conseil d'administration, toute suggestion ou recommandation susceptible d'améliorer les présents statuts ou le fonctionnement des instances de l'Association ;
- e) soumettre au Conseil d'administration les concordances qui s'imposent.